AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-71 125189

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,
C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

Supplément n° 3 au Bulletin n° 127 d'AVRIL 1971.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- (Poiriers et Pommiers)

En cas de période favorable, des contaminations importantes sont à redouter.

Il est conseillé d'effectuer un traitement, si possible juste avant les prochaines pluies, afin de tenir protégée la végétation qui a considérablement évolué en quelques jours.

Sur les variétés de Pommier à débourrement tardif, intervenir dès que le stade C3 sera atteint (consulter le tableau des stades-repères transmis récemment).

S'il y a lieu, à la bouillie utilisée contre la Tavelure, ajouter un produit pour traiter en même temps contre l'Oïdium, les Charançons phyllophages, les Chenilles défoliatrices, les Mineuses du feuillage, les Pucerons, les Psylles.

Il est inutile, actuellement, d'intervenir spécialement contre les Araignées rouges.

BACTERIOSE DU NOYER.-

Dans les situations favorables, les noyers de variétés à débourrement précoce atteignent le stade sensible à la Bactériose, au niveau des bourgeons terminaux (bourgeon éclaté, écailles et bractées s'écartant, folioles se décollant, premières feuilles commençant à se desserrer).

Par ailleurs, en raison de la température élevée, les prochaines pluies sont susceptibles de déclencher la première contamination. Un traitement soigné doit donc être envisagé, dans les vergers en production, au fur et à mesure que le stade sensible, précisé ci-dessus, sera atteint : utiliser une bouillie cuprique à la dose de 150 g de cuivre métal par hectolitre d'eau.

HOPLOCAMPES.- (Poiriers et Pruniers)

Dans les vergers où ces insectes causent habituellement des ravages (jeunes fruits rongés, à l'intérieur, par une larve qui a une forte odeur de punaise), effectuer un traitement pendant la chute des pétales (début défloraison pour le Poirier, 3/4 chute des pétales pour le Prunier).

L'un des produits suivants est à utiliser : azinphos, carbaryl, diazinon, lindane, malathion, parathion, phosalone.

XYLEBORE.- (toutes essences)

Les dégâts causés par cet insecte (nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières) sont parfois graves, dans certains vergers.

S'il y a lieu, effectuer un traitement avec un produit à base de lindane ou de parathion.

COLZA

MELIGETHE.- Activité en cours.

Surveiller les cultures, afin d'intervenir en temps utile, c'est-à-dire dès qu'il y aura quelques insectes par inflorescence (cas actuel pour certaines cultures).

Dans les grandes parcelles, les pullulations peuvent n'intéresser que les bordures. Dans ce cas, seules celles-ci seront traitées sur une bande de 30 à 35 mètres de largeur.

Il est rappelé qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir tout traitement devient inutile, l'insecte n'étant plus nuisible (le début de la floraison ne saurait tarder dans certaines parcelles).

Pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 126 de MARS 1971.

P875

V I G N E

VERS GRIS.- (Chenilles de Noctuelles)

Ces chenilles qui évident les bourgeons, ou dévorent les jeunes pousses, causent parfois des dommages importants dans certaines parcelles.

S'il y a lieu intervenir :

- soit, par pulvérisation copieuse d'un produit à base de lindane, de toxaphène ou de trichlorfon.

- soit, de préférence, par épandage d'appâts constitués par du son empoisonné avec l'un des produits suivants : chlordane, endosulfan, lindane ou toxaphène.

Epandre les appâts de préférence le soir, au pied des souches, à raison de 6 à 8 kg à l'are.

A signaler qu'il existe dans le commerce des appâts prêts à l'emploi sous forme de granulés.

V I G N E

BLACK-ROT.- (Information concernant les abonnés du département de l'Allier)

En raison des risques d'extension du Black-Rot dans le vignoble du département de l'Allier, un arrêté préfectoral rend obligatoire l'arrachage ou la remise en culture des vignes abandonnées, avant le 1er Mai 1971.

A S P E R G E S

MOUCHE DE L'ASPERGE.-

Dans les aspergeraies en voie d'établissement, ne pas négliger la lutte contre cet insecte (pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 126 de MARS 1971).

F R A I S I E R S

POURRITURE GRISE.- (Botrytis cinerea)

La protection doit commencer dès l'apparition des premières fleurs et se poursuivre jusqu'à une semaine avant le début de la récolte.

L'un des produits suivants est à utiliser : bénomyl, dichlofluanide, thirame.

F R A M B O I S I E R S

DIDYMELLA.- (dessèchement des pousses)

Les spores, permettant la contamination, arrivant à maturité, il est conseillé d'effectuer un premier traitement dans les prochains jours.

La lutte devra être poursuivie au moins jusqu'à fin mai, à raison d'un traitement tous les 12 à 15 jours.

Utiliser un produit à base de bénomyl, de captane, de dithianon, de mancozèbe ou de thirame.

PROTECTION DES ABEILLES

En cas de traitement insecticide, ou acaricide, sur une culture en cours de floraison, seuls les produits réputés non dangereux pour les Abeilles peuvent être utilisés (ces produits sont indiqués dans le Bulletin n° 127 d'AVRIL 1971).

DESTRUCTION DES GUEPES (fondatrices)

De bons résultats sont obtenus par piégeage alimentaire à l'aide de l'attractif suivant : eau + jus de fruits (45 cm3 par litre d'eau). Un tel piégeage installé dans une vigne a permis de capturer en une semaine plus de 120 fondatrices.

Clermont-Ferrand, le 20 Avril 1971.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.
Tirage n° 794 du 20 Avril 1971 - ABONNEMENT 1971 - Expédition n° 5
(Dernière note parue : supplément n° 2 au Bulletin n° 127 d'AVRIL, le 9 Avril).